



Stratégie 2015-2021 du Réseau des écoles associées de l'UNESCO au Canada¹

Introduction

Créé en 1953, le Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) réunit élèves, enseignants et établissements d'enseignement des quatre coins du monde autour d'un objectif commun : « *contribuer à bâtir des sociétés de paix et de développement durable dans l'esprit des jeunes et des enfants* ». Le réSEAU compte aujourd'hui plus de 11 000 écoles dans 182 pays.

À travers les initiatives du réSEAU, les élèves sont amenés à réfléchir ensemble sur les enjeux mondiaux comme la paix, les droits de la personne, le dialogue interculturel et le développement durable.

De plus, le réSEAU contribue activement à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, et en particulier celui de l'ODD 4, qui est « *d'assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous* ». Il met l'accent sur la **cible 4.7** de l'ODD 4 concernant l'**Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)** et l'**Éducation au développement durable (EDD)**.

Le réSEAU au Canada

Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) a été officiellement fondé en 2001, sous la responsabilité de la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO). La CCUNESCO est en effet l'organisme responsable de la coordination du réSEAU au Canada. Elle nomme et encadre le Coordonnateur national et assure le lien avec ses membres au Canada et à l'international. Le réSEAU au Canada compte aujourd'hui plus de 80 écoles dans huit (8) provinces canadiennes.

L'objectif du présent document est de fournir des orientations stratégiques aux membres actuels et futurs du réSEAU et de les informer sur la mission, les objectifs, les pistes d'action, la gouvernance et le processus d'adhésion au réSEAU canadien.² La *Stratégie 2015-2021* fournit aussi un cadre au Comité consultatif national permettant d'assurer une uniformité quant au soutien et à la prise de décision concernant les écoles, et d'aider à cibler et à évaluer son influence.

Ce document repose sur la *Stratégie internationale du réSEAU 2014-2021* et sur le *Guide à l'intention des Coordonnateurs nationaux de l'UNESCO*, en y intégrant les spécificités canadiennes. Il a été approuvé par le Comité consultatif national du réSEAU.

¹ Cette *Stratégie 2015-2021* a été approuvée par le Comité consultatif national du réSEAU au Canada et par le Comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

² Le « réSEAU au Canada » inclut les écoles membres, les écoles candidates, ainsi que le Comité consultatif national (composé du Coordonnateur national et des Coordonnateurs provinciaux).

I. Vision

Une éducation de qualité pour tous en vue de favoriser la paix et le développement durable.

II. Mission

Le réSEAU vise « à élever les défenses de la paix dans l'esprit des élèves en plaçant les valeurs et les objectifs de l'UNESCO au premier plan de l'organisation, des cours, des projets et des politiques des établissements participants ».

Le réSEAU met l'accent sur **quatre (4) piliers de l'éducation** de l'UNESCO :

- apprendre à connaître;
- apprendre à faire;
- apprendre à être;
- apprendre à vivre ensemble.

III. Objectifs

Les écoles du réSEAU sont des vecteurs de changements positifs. Voici les objectifs pour 2015-2021:

1. Vivre et promouvoir les valeurs et les principes de l'UNESCO, notamment les droits fondamentaux et la dignité humaine, l'égalité des genres, la liberté, la justice et la démocratie, le respect de la diversité et la solidarité internationale;
2. Contribuer à la réalisation et à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, en particulier sur l'ODD 4 - Éducation 2030 et sur la cible 4.7, à savoir l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et l'Éducation en vue du développement durable (EDD); intégrer l'ECM et l'EDD aux processus d'enseignement et d'apprentissage des écoles du réSEAU;
3. Encourager l'interaction, la collaboration et le partage de savoirs entre membres du réSEAU à l'échelle régionale, nationale et internationale;
4. Encourager la collaboration et les partenariats avec les communautés locales; stimuler le sentiment d'appartenance à la communauté locale, nationale et internationale;
5. Encourager une éducation novatrice et inclusive; participer à la fonction de laboratoire d'idées en expérimentant des pédagogies novatrices et créatives visant à traduire les concepts généraux dans la pratique; favoriser l'approche holistique et intégrée.

IV. Thèmes prioritaires

Suivant sa mission et ses objectifs, le réseAU au Canada met l'accent sur quatre (4) domaines d'action thématiques :

1. L'Éducation pour tous (conformément à la mission, aux valeurs et aux priorités de l'UNESCO);
2. L'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM);
3. L'Éducation au développement durable (EDD);
4. La Réconciliation.

L'Éducation pour tous concerne, entre autres, l'accès à une éducation de qualité pour tous (l'éducation des adultes, l'éducation des immigrants et des réfugiés, la reconnaissance des acquis, les formations techniques et professionnelles, etc.).

L'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) vise à développer l'engagement citoyen des jeunes, à la fois à l'échelle locale et mondiale, à les amener à réfléchir et à remédier aux enjeux mondiaux et à contribuer de manière proactive à la création d'un monde plus juste, pacifique, tolérant, inclusif, sécuritaire et durable. L'éducation à la citoyenneté mondiale est essentielle pour comprendre les enjeux mondiaux et pour promouvoir la paix, la tolérance et des sociétés durables. L'ECM constitue un domaine stratégique du programme du Secteur Éducation de l'UNESCO. Elle vise à inculquer aux apprenants les valeurs, attitudes et comportements qui sont à la base d'une citoyenneté mondiale responsable : créativité, innovation et engagement en faveur de la paix, des droits de la personne et du développement durable.

L'Éducation à la citoyenneté mondiale est aussi transformative. Elle donne aux apprenants la possibilité d'exercer leurs droits et de s'acquitter de leurs obligations afin de promouvoir un monde et un avenir meilleur, ainsi que les compétences nécessaires pour y parvenir. Elle s'appuie sur les enseignements tirés d'autres processus éducatifs transformatifs, notamment l'éducation relative aux droits humains, l'éducation au développement durable, l'éducation pour la compréhension internationale/interculturelle et l'éducation pour la paix.

L'éducation au développement durable vise à orienter l'éducation afin que chacun ait la possibilité d'acquérir les valeurs, attitudes, compétences et connaissances nécessaires pour contribuer au développement durable.

La **Réconciliation** vise à créer des ponts et des liens positifs entre Autochtones et non-Autochtones. Le réseAU encourage la Réconciliation en action, notamment le soutien d'initiatives du milieu et des partenariats pour des communautés inclusives. Les axes d'intervention privilégiés incluent :

- l'appui et la mise en valeur des initiatives qui témoignent de la réconciliation en action;
- la valorisation et l'inclusion des cultures, des savoirs et des perspectives autochtones;
- la création des conditions pour la participation active des Autochtones au réseAU.

V. Considérations importantes

En plus des objectifs et des thèmes prioritaires, plusieurs éléments ont été soulignés par les membres du réSEAU au Canada et devraient être pris en considération.

- La souplesse est essentielle. Les écoles qui se joignent au réSEAU doivent pouvoir décider de quelle manière elles souhaitent mettre en œuvre les principes de l'UNESCO.
- Il convient de privilégier la qualité de l'engagement des écoles plutôt que le nombre d'écoles membres. Une participation active et une approche holistique des écoles sont préconisées.
- La participation au réSEAU devrait permettre de soutenir le personnel enseignant et administratif des écoles, plutôt qu'être une tâche supplémentaire.
- Les jeunes devraient bénéficier des idéaux de l'UNESCO et prendre une part active à l'intégration des valeurs de l'UNESCO dans la culture de leur école. La création d'un comité étudiant et enseignant UNESCO qui mène les activités du réSEAU en est un exemple.
- Le réSEAU devrait porter une attention particulière à la réconciliation et à l'inclusion des élèves Autochtones.
- Les écoles de l'UNESCO devraient être visibles et fières d'appartenir au réSEAU. Une mention au sujet du réSEAU sur le site web des écoles, la bannière officielle du réSEAU pour les écoles membres, du visuel créé par les élèves sont des exemples encouragés.

Le réSEAU s'appuie sur trois (3) approches complémentaires :

1. **La création** : en tant que laboratoire d'idées, le réSEAU développe et diffuse du matériel éducatif innovant qui favorise l'adoption de nouvelles approches d'enseignement et d'apprentissage basées sur les valeurs et les priorités centrales de l'UNESCO;
2. **L'enseignement & l'apprentissage** : grâce au renforcement des capacités et au recours à des approches pédagogiques innovantes et à l'apprentissage participatif dans les domaines thématiques propres au réSEAU, les chefs d'établissement, les enseignants, les élèves et la communauté scolaire élargie intègrent les valeurs de l'UNESCO, devenant des modèles pour leur communauté, et au-delà;
3. **L'interaction** : le réSEAU offre à ses membres la possibilité d'entrer en contact et d'échanger leurs expériences, leurs connaissances et leurs bonnes pratiques avec les écoles, les individus, les communautés, les décideurs politiques et la société dans son ensemble.

Le réSEAU au Canada soutient également les **trois (3) priorités intersectorielles de la CCUNESCO** :

- l'égalité des genres;
- l'engagement des jeunes;
- la réconciliation entre les peuples autochtones et non-autochtones.

VI. Pistes d'action et orientations stratégiques

La Stratégie 2015-2021 du réSEAU au Canada propose des pistes d'actions afin d'orienter ses membres dans la réalisation de sa mission et la poursuite de ses objectifs stratégiques.

INCLUSION

- Dans le cadre du processus d'adhésion, s'assurer de rejoindre et d'inclure des jeunes et des écoles issus de différents groupes et populations au Canada dans une perspective d'inclusion. Sans exclure d'autres groupes, une priorité devrait être accordée, par exemple :
 - Aux écoles desservant des communautés autochtones (urbaines ou en région);
 - Aux écoles situées dans des communautés désavantagées;
 - Aux écoles en communautés rurales;
 - Aux écoles desservant les communautés linguistiques minoritaires (par exemple, les écoles francophones ou les écoles d'immersion française en dehors du Québec).

MATÉRIEL ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Promouvoir toute ressource ou matériel pédagogique pertinent, en lien avec les valeurs et les idéaux liés à une éducation inclusive de qualité de l'UNESCO;
- Appuyer, diffuser et promouvoir toute initiative pertinente, en lien avec les valeurs et les priorités du réSEAU, telles que des campagnes, concours, conférences, guides pour enseignants, jeux, ressources éducatives, webinaires et vidéoconférences;
- Offrir des possibilités de perfectionnement professionnel en lien avec les valeurs et les idéaux de l'UNESCO à l'intention du personnel des écoles et des coordonnateurs.

INNOVATION

- Appuyer, encourager et promouvoir les approches novatrices;
- Permettre des espaces de création et d'exploration où les nouveaux outils, les publications et les approches du réSEAU et de la CCUNESCO peuvent être mis à l'essai et évalués au profit des élèves, des enseignants et à la communauté.

INTERACTION

- Appuyer et encourager les occasions d'échanges, de réseautage et de partage d'information entre écoles associées de l'UNESCO par le biais de conférences, rencontres provinciales, régionales ou nationales, webinaires et communication en ligne;
- Faciliter et encadrer les possibilités de jumelage entre écoles au Canada et à l'étranger;
- Promouvoir et participer aux initiatives du réSEAU international, s'il y a lieu;
- Appuyer et promouvoir les pratiques exemplaires des écoles au sein du réSEAU au Canada et à international.

COLLABORATION

- Collaborer et renforcer les liens avec les organisations provinciales/territoriales et nationales en éducation, tels les ministères de l'Éducation, les associations d'enseignants et le Conseil de ministres de l'éducation, Canada (CMEC) pour un soutien adéquat aux écoles dans leur région;
- Développer et renforcer les partenariats et les occasions de collaboration avec des organismes du milieu de l'éducation, le milieu universitaire, les commissions scolaires, les associations d'enseignants et les groupes jeunesse, lorsque pertinent, pour échanger les savoirs et maximiser l'impact du réSEAU;
- Promouvoir les initiatives porteuses de la CCUNESCO provenant d'autres secteurs, partenaires ou réseaux;
- Renforcer les liens avec les autres réseaux de l'UNESCO (Groupe consultatif jeunesse, Réserves de biosphère de l'UNESCO, Géoparcs mondiaux UNESCO, Sites du patrimoine mondial, Chaires UNESCO, etc.).

APPROCHE HOLISTIQUE ET GLOBALE

- Appuyer et promouvoir une approche pédagogique globale, où tous les aspects de la vie scolaire sont pris en considération. Ces aspects comprennent la gouvernance de l'école, le contenu et la méthodologie d'enseignement, la gestion du campus et des installations ainsi que la coopération avec les partenaires et la communauté au sens large;
- Appuyer et promouvoir la participation active de tous les intervenants internes et externes de l'école, à savoir les élèves, les enseignants, les directeurs d'école, le personnel, les familles et les membres de la communauté pour la mise en œuvre réussie de l'approche pédagogique globale.

CÉLÉBRATION

- Participer aux événements liés à l'UNESCO (Journées des Nations Unies, Journée mondiale de la liberté de la presse, etc.);
- Faire rayonner les pratiques exemplaires en dehors du réSEAU.

VII. Gouvernance

La structure de gouvernance du réSEAU au Canada est composée de quatre (4) parties :

1. le Coordonnateur international, au Siège de l'UNESCO;
2. le Coordonnateur national, nommé par la Commission canadienne pour l'UNESCO;
3. les Coordonnateurs provinciaux/territoriaux, nommés par le ministère de l'Éducation de la province ou du territoire, par une association d'enseignants ou toute autre institution reconnue;
4. les écoles membres (certifiées par l'UNESCO) et les écoles candidates (en attente de certification).

Nous invitons les membres et futurs membres du réSEAU au Canada à consulter les **Annexes 1 et 2** du présent document, ainsi que le **Guide d'adhésion au réSEAU à l'intention des écoles au Canada** et le [site web du réSEAU](#), afin de mieux connaître le processus d'adhésion et les rôles et les responsabilités de chacun.

ANNEXE 1 – PROCESSUS D’ADHÉSION

Avantages à rejoindre le réSEAU

En appartenant à un réseau UNESCO, les écoles ont la possibilité d’adopter des pratiques novatrices et de participer à des projets et à des échanges avec des écoles d’un réseau international regroupant plus de 11 000 écoles dans 182 pays. Voici d’autres avantages :

- la participation à des projets pilotes qui font la promotion des idéaux de l’UNESCO et renouvellent le processus d’apprentissage;
- le soutien au perfectionnement professionnel du personnel de l’école et l’acquisition de nouvelles compétences en créativité, en résolution de problèmes, en communication, en technologie de l’information, par les élèves;
- la participation à des projets conjoints sur des sujets d’importance vitale et à des échanges avec d’autres enseignants et élèves au pays et à l’étranger.

Admissibilité

Le réSEAU est ouvert aux écoles publiques ou privées, ainsi qu’aux établissements de formation reconnus par les autorités provinciales et territoriales. Les établissements formels et informels qui dispensent un enseignement préscolaire, primaire, secondaire, technique ou professionnel ainsi que des formations destinées aux enseignants sont admissibles. Une priorité est néanmoins accordée aux :

1. écoles primaires et secondaires publiques;
2. écoles desservant des communautés autochtones;
3. écoles situées dans des communautés désavantagées;
4. écoles situées en communautés rurales;
5. écoles desservant les communautés linguistiques minoritaires (par exemple, les écoles francophones ou les écoles d’immersion française en dehors du Québec).

Type d’adhésion

Au Canada, il existe deux catégories d’adhésion : les écoles candidates et les écoles membres.

- Les **écoles candidates** qui souhaitent se joindre au réSEAU s’efforcent d’intégrer, dans le cadre d’une approche pédagogique globale, les idéaux, les valeurs, les travaux et les principes de l’UNESCO à leur propre culture;
- Les **écoles membres** qui ont démontré leur engagement soutenu envers les idéaux, les valeurs, les travaux et les principes de l’UNESCO.

Les écoles de l’UNESCO demeurent des écoles candidates pendant au moins un an avant d’être admissibles à la pleine adhésion. Les écoles candidates et les écoles membres doivent présenter un rapport annuel à leur Coordonnateur provincial/territorial.

Critère

Le principal critère d'adhésion est l'engagement volontaire de la communauté de l'école et de la direction de promouvoir les valeurs, les idéaux et le travail de l'UNESCO en :

1. utilisant des méthodes et des approches participatives et novatrices;
2. fournissant un environnement d'apprentissage sécuritaire, durable, inclusif, efficace et sans violence aux élèves;
3. interagissant avec d'autres écoles de leur pays ou d'autres pays.

Dépôt d'une candidature en ligne

Les écoles qui souhaitent se joindre au réseau doivent d'abord:

1. se familiariser avec les travaux de l'UNESCO et de la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO), en particulier le Réseau des écoles associées de l'UNESCO (le réSEAU);
2. prendre contact avec le coordonnateur de leur province ou territoire pour planifier une discussion préliminaire afin de découvrir si les exigences attendues d'une école de l'UNESCO correspondent à la nature, à la mission et aux valeurs de leur école;
3. Soumettre d'abord le formulaire d'Expression d'intérêt en ligne sur [l'Outil en ligne du réSEAU \(OLR\)](#) et, si approuvé par le Coordonnateur provincial/territorial et le Coordonnateur national, remplir le formulaire de Demande de candidature en ligne;
4. recevoir l'approbation finale comme École Candidate du Coordonnateur national en fonction des recommandations du Coordonnateur provincial/territorial.

** Les écoles n'ont aucun frais d'admission ou d'adhésion à acquitter.*

Les écoles qui souhaitent rejoindre le réSEAU doivent présenter une candidature sur [l'Outil en ligne du réSEAU \(OLR\)](#). La demande est alors examinée par le Coordonnateur provincial/territorial et par le Coordonnateur national. Une recommandation finale est envoyée au Coordonnateur international, qui approuve et certifie l'adhésion. Le processus d'admission est expliqué plus en détails dans le **Guide d'adhésion au réSEAU à l'intention des écoles au Canada**.

Dans des cas exceptionnels où il y a des difficultés techniques pour la soumission de la candidature en ligne, le Coordonnateur national peut fournir un formulaire par courriel ou par la poste.

Période préliminaire

Une fois qu'une école candidate a démontré son engagement envers le réseau, elle peut demander à devenir une école membre. Une période préliminaire d'au minimum un an est recommandée dans le cadre du processus de candidature, après le dépôt de la déclaration d'intérêt et de la candidature auprès du Coordonnateur national.

Certificat

La CCUNESCO est l'organisme responsable du réSEAU à l'échelle nationale. Elle a la responsabilité de présenter des candidates qui répondent aux critères obligatoires de l'UNESCO.

Le statut de membre du réSEAU est exclusivement accordé et certifié par l'UNESCO, sur la base de la recommandation formulée par le Coordonnateur national lors du processus de candidature électronique prévu dans l'Outil en ligne du réSEAU. L'UNESCO envoie une confirmation électronique d'adhésion à l'école ainsi qu'au Coordonnateur national. Elle envoie également un certificat original signé au Coordonnateur national, à transmettre au nouveau membre. Une fois certifiées, les écoles sont inscrites dans le répertoire mondial du réSEAU et reçoivent les informations nécessaires pour se connecter à l'OLR et les directives d'utilisation. Seules les écoles officiellement certifiées par l'UNESCO sont désignées sous l'appellation « membres du réSEAU ».

Exigences des membres

Les écoles candidates et membres doivent respecter les valeurs et les principes de l'UNESCO et s'engager à respecter les engagements suivants :

1. Participer chaque année à au moins **un (1) projet, une conférence, un concours ou une campagne** d'envergure **régionale, nationale ou internationale** proposé par le Coordonnateur provincial ou national;
2. **Célébrer chaque année au moins deux (2) journées UNESCO ou des Nations Unies**, choisies dans le [calendrier du réSEAU sur l'Outil en ligne du réSEAU \(OLR\)](#), en mobilisant l'ensemble de la communauté scolaire;
3. **Afficher un symbole de l'affiliation** au réSEAU dans l'établissement, conformément aux instructions du Coordonnateur national (drapeau, logo sur le site Web de l'école, etc.);
4. **Informé la communauté de l'école** de l'appartenance au réSEAU (lors de rencontres avec le personnel, les parents et les élèves; avec des affiches; sur le site Web de l'école, etc.);
5. **Actualiser le profil** sur l'[OLR](#) au moins une fois par année (coordonnées, statistiques sur l'école et activités organisées);
6. Au Canada, les écoles doivent participer à **au moins deux (2) projets thématiques** parmi les quatre (4) priorités thématiques :
 - Promotion de la mission et des valeurs de l'UNESCO;
 - Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM);
 - Éducation au développement durable (EDD);
 - Réconciliation.
7. Soumettre un **rapport annuel** au Coordonnateur provincial, à l'aide du modèle fourni.

Durée

L'adhésion a une durée limitée de cinq ans. Cette affiliation peut être renouvelée pour la même durée, sous réserve que les conditions requises soient remplies. Le principal moyen de vérification est le rapport annuel.

Les membres peuvent mettre fin à leur participation au réSEAU à tout moment en écrivant à leur Coordonnateur provincial, qui avisera le Coordonnateur national. Dans les deux cas, l'UNESCO confirme la résiliation de l'affiliation au Coordonnateur national et retire le membre du répertoire.

ANNEXE 2 – GOUVERNANCE

Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO exerce des activités à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. La structure de gouvernance du réSEAU au Canada est composée de quatre parties :

1. le Coordonnateur international, au Siège de l'UNESCO;
2. le Coordonnateur national, nommé par la Commission canadienne pour l'UNESCO;
3. les Coordonnateurs provinciaux/territoriaux, parfois nommés par le ministère de l'Éducation de la province ou du territoire, par une association d'enseignants ou toute autre institution d'enseignement ;
4. les écoles membres (écoles du réSEAU certifiées par l'UNESCO) et les écoles candidates (en attente de certification).

Au Canada, le réSEAU est soutenu par des Coordonnateurs provinciaux/territoriaux. Ensemble, les Coordonnateurs provinciaux/territoriaux et le Coordonnateur national forment le Comité consultatif national du réSEAU. Ce comité est présidé par un Coordonnateur provincial qui assume un mandat de deux ans. Après deux ans, la présidence passe à une autre région du Canada.

Rôles et responsabilités

Coordonnateur international : le Coordonnateur international, qui est responsable du réSEAU au sein du Secteur de l'éducation, au Siège de l'UNESCO, est chargé d'assurer la coopération mondiale et la gestion globale du réseau, en donnant aux Coordonnateurs nationaux des orientations stratégiques, techniques et relatives à l'assurance de la qualité. Il possède le pouvoir délégué par l'UNESCO de certifier les adhésions au réSEAU et dirige la planification des activités et projets mondiaux de l'Organisation, en collaboration avec les secteurs de programme, les bureaux hors Siège et les instituts de celle-ci. Il entretient des échanges fréquents avec les Coordonnateurs nationaux, facilite la collaboration entre pays et régions et élabore des matériels et des systèmes de communication visant à faire connaître le réseau en tant qu'agent du changement. Il rend compte des activités liées au réSEAU aux organes directeurs de l'UNESCO, en s'appuyant sur les rapports annuels transmis par les Coordonnateurs nationaux ainsi que sur les informations communiquées par les membres sur leurs activités par le biais de l'Outil en ligne.

Coordonnateur national : le Coordonnateur national est nommé par le Secrétariat de la Commission canadienne pour l'UNESCO et est chargé de superviser le fonctionnement et la gestion du réSEAU, notamment l'assurance de la qualité, à l'échelon national. Le Coordonnateur national fait le lien entre les écoles associées d'une part et les autorités provinciales et territoriales et le Coordonnateur international à l'UNESCO d'autre part, et encourage et appuie l'élaboration et la mise en œuvre d'activités liées au réSEAU dans le pays. Le Coordonnateur national peut être assisté dans ses tâches par des équipes ou des coordonnateurs décentralisés. En tant qu'intermédiaire entre les membres et le Coordonnateur international, le Coordonnateur national est chargé de transmettre les informations du Coordonnateur international aux membres, ainsi que des éléments d'appui à la mise en œuvre s'il y a lieu et lorsque c'est possible, et de rendre compte au Coordonnateur international des activités liées au réSEAU menées dans le pays.

Coordonnateurs provinciaux/territoriaux : les Coordonnateurs provinciaux/territoriaux facilitent la coordination des écoles de l'UNESCO dans leur province ou territoire. Ils apportent un soutien et une assistance aux écoles dans la mesure des besoins, notamment en ce qui a trait à la coordination des rencontres régionales, la dissémination de renseignements sur l'UNESCO, la surveillance des activités au

moyen de rapports annuels, et la promotion des pratiques exemplaires au sein du réseau. Ils sont également responsables de la promotion du réseau dans leur région, et ils font office de principale personne-ressource pour les demandes de renseignements dans leur région. Ils contribuent également à la recommandation de nouvelles écoles candidates et membres, et assurent la liaison entre les écoles de l'UNESCO et le Coordonnateur national.

Écoles membres : les écoles sont les principaux membres du réSEAU. Chaque chef d'établissement nomme un point focal du réSEAU qui fera la liaison entre le Coordonnateur national, le Coordonnateur provincial ou territorial et les autres membres et partenaires au niveau national. Les écoles sont les principaux acteurs du réSEAU, car elles sont chargées d'élaborer et de mettre en oeuvre leurs propres projets novateurs ainsi que d'autres initiatives et méthodologies dans le cadre d'une approche globale. Elles sont aussi les premières bénéficiaires et cibles des projets lancés par leur Coordonnateur national, le Coordonnateur provincial ou territorial et/ou le Coordonnateur international. L'une des principales tâches qui leur incombent est de partager leurs expériences avec le Coordonnateur national, le Coordonnateur provincial ou territorial avec d'autres écoles dans le pays et à l'étranger pour apprendre les unes des autres, ainsi qu'avec leur communauté, ce qui permet d'accroître l'impact du réSEAU.

Comité consultatif national : le Comité consultatif national du réSEAU appuie la gouvernance du réseau. Les membres comprennent tous les coordonnateurs provinciaux/territoriaux et le Coordonnateur national.

Président du Comité consultatif national : cette personne préside le Comité de direction national du réSEAU et appuie les efforts du Coordonnateur national et des autres Coordonnateurs provinciaux/territoriaux. Ce rôle peut également comprendre la représentation du réseau, au besoin. Le mandat est de deux ans, après quoi la présidence passe à une autre région du Canada.